

n°3

L'emploi de l'acide oxalique contre *Varroa* en période hivernale

Les fiches techniques de l'ADARA

Quel que soit le traitement, la méthode de gestion de varroa ou le type de colonie (ruches, essaims, nucléi), un passage à l'acide oxalique l'hiver, hors couvain, complète idéalement la stratégie de lutte contre varroa de fin de saison.

Application d'acide oxalique par sublimation (vaporisation)



Pourquoi réaliser un traitement hivernal ?

Ce passage permet de profiter de l'arrêt de ponte naturel et de l'absence de couvain (operculé et ouvert) dans les ruches, conditions indispensables à une bonne efficacité pour l'emploi d'acide oxalique. Ce traitement vise les varroas résiduels à l'issue des traitements de fin d'été, afin de réduire au minimum le niveau d'infestation des colonies.

Quels risques pour la colonie ?

A ce jour dans le cadre de nos essais, aucun effet délétère manifeste constaté, à court terme et à moyen terme tant sur les abeilles que sur la fécondité de la reine. Toutefois les risques sont des pertes de reines et mortalités d'abeilles si les applications sont répétées.

Quelles sont les conditions d'application ?

Il est indispensable que l'application se fasse en l'absence de couvain. La présence d'une faible quantité de couvain operculé suffit pour mettre à l'abri une quantité suffisante de varroas résiduels et rendre caduque l'intervention. Il est alors possible de retirer les cadres comportant du couvain s'ils sont peu nombreux ou de griffer les surfaces operculées selon les conditions météorologiques. L'objectif est de réaliser l'application sans couvain operculé ni couvain ouvert (à l'exception d'une ponte). **Cela nécessite donc de surveiller l'apparition de cette période « hors couvain », et idéalement de mener un cheptel ayant un comportement d'arrêt de ponte homogène.**



Le PEP apicole Rhône-Alpes
Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes
Tel : 04.72.72.49.27
Mail : lj@rhone-alpes.chambagri.fr
Site web : www.pep.chambagri.fr/apicole-accueil/



ADARA
Association de Développement de l'Apiculture en Rhône-Alpes
Tel : 04.72.72.49.27
Mail : adara@adara.adafrance.org
Site web : <http://www.adara.adafrance.org/>

Comment effectuer ce traitement ?

Deux types d'application sont couramment utilisés : par l'instillation (ou dégouttement) consistant à appliquer directement sur les abeilles une solution sucrée d'acide oxalique, et la sublimation (ou vaporisation) consistant à créer un nuage de vapeur dans la ruche en chauffant l'acide oxalique dans un dispositif spécifique introduit par l'entrée de la ruche. Les efficacités observées (>90%) dans des conditions de températures habituelles (>10°C) sont relativement similaires quel que soit le mode d'application; toutefois par temps froid (0<T<5°) la sublimation semble plus efficace (94% contre 85% pour le dégouttement).

- Pour la sublimation : 2g/colonie à l'aide d'un appareil spécifique (par exemple Sublimox®)
- Pour le dégouttement : 45g/L sirop 50/50, 5mL par intercadre d'abeilles.

Aspect réglementaire

- Le traitement d'une colonie doit être réalisé avec un médicament ayant une autorisation de mise sur le marché. Depuis août 2015 un médicament vétérinaire : l'API-BIOXAL contenant de l'acide oxalique a obtenu une AMM pour la France. Au moment où nous écrivons, ce médicament n'est pas encore disponible.
- En cas d'indisponibilité : prescription de l'acide oxalique et préparation de la solution extemporanée par un vétérinaire ou un pharmacien. Qualité de l'acide oxalique : demander de l'acide oxalique dihydraté, obtention en pharmacie.

Sécurité pour l'utilisateur

- Manipulation d'une solution d'acide avec des risques de projection et/ou inhalation
- Protection des voies respiratoires lors de la vaporisation, des yeux ...
- Port de vêtement recouvrant la totalité du corps.
- Port de gants nitrile.



Application d'une solution d'acide oxalique par instillation (dégouttement)

Réalisation septembre 2015

Notre partenaire technique :



Site web : www.itsap.asso.fr

Nos partenaires financiers :



Le PEP apicole Rhône-Alpes
Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes
Tel : 04.72.72.49.27
Mail : lj@rhone-alpes.chambagri.fr
Site web : www.pep.chambagri.fr/apicole-accueil/



ADARA
Association de Développement de l'Apiculture en Rhône-Alpes
Tel : 04.72.72.49.27
Mail : adara@adara.adafrance.org
Site web : <http://www.adara.adafrance.org/>